



Réf. : C.L.8.2025

Le Directeur général de l'Organisation mondiale de la Santé (OMS) présente ses compliments aux États Membres et a l'honneur de leur communiquer l'ordre du jour provisoire de la quarante-deuxième réunion du Comité du programme, du budget et de l'administration du Conseil exécutif (PBAC42), qui se tiendra en présentiel au Siège de l'OMS, à Genève, du mercredi 14 au vendredi 16 mai 2025, à partir de 9 h 30 (HNEC).

Le nombre de personnes pouvant s'inscrire par délégation d'État Membre n'est pas limité. Toutefois, en raison du manque de place, deux personnes seulement par État Membre sont autorisées à être présentes dans la salle où se tient la réunion du Comité.

La composition du Comité est la suivante : M. José Acacio (Australie), M. Wayne Marshall (Barbade), M. Tovar da Silva Nunes (Brésil), Dr Isaa Ben Imani (Comores), Dr Cathrine Marie Lofthus (Norvège), Dr Salih Ali Al-Marri (Qatar), Mme Hyejin Kim (République de Corée), M. Andrei Cazacu (République de Moldova), Dr Pak Jong Min (République populaire démocratique de Corée), Dr Ibrahima Sy (Sénégal), Dr Ali Haji Adam Abubakar (Somalie), Dr Viroj Tangcharoensathien (Thaïlande), Dr Jerome X. Walcott (Barbade), membre de droit, Mme Barbara Schedler Fischer (Suisse), membre de droit.

L'inscription peut se faire à partir du **14 avril 2025** à l'adresse suivante :
<https://indico.un.org/e/PBAC42> et est possible jusqu'au **7 mai 2025**.

Conformément à la résolution WHA49.9 (1996) et pour contribuer à la réalisation de l'ODD 5 (Parvenir à l'égalité des sexes et autonomiser toutes les femmes et les filles), le Directeur général invite les États Membres à envisager de respecter la parité entre les sexes au sein de leur délégation.

Le Code de conduite visant à prévenir le harcèlement, y compris le harcèlement sexuel, lors des manifestations de l'OMS, est disponible à l'aide du lien suivant : Code de conduite visant à prévenir le harcèlement, y compris le harcèlement sexuel, lors des manifestations de l'OMS.

Les documents relatifs à la quarante-deuxième réunion du Comité du programme, du budget et de l'administration du Conseil exécutif sont disponibles à l'adresse suivante :
https://apps.who.int/gb/pbac/f/f_PBAC42.html. Il est rappelé aux délégués que, comme convenu par le Conseil exécutif à sa cent quarante-troisième session, les réunions des organes directeurs se déroulent sans support papier.

Le Directeur général de l'Organisation mondiale de la Santé saisit cette occasion pour renouveler aux États Membres les assurances de sa très haute considération.

Genève, le 2 avril 2025

...

PIÈCE JOINTE (1)

Genève, 14-16 mai 2025

EWPBAC42/1

1^{er} avril 2025

Ordre du jour provisoire

1. Ouverture de la réunion et adoption de l'ordre du jour

Document EWPBAC42/1

2. Questions soumises au Comité pour information ou suite à donner

2.1 Rapport annuel du Comité consultatif indépendant d'experts de la surveillance

Document EWPBAC42/2

2.2 Mesures prises par l'OMS pour donner suite aux plans d'action à l'échelle du système des Nations Unies

Progrès accomplis dans la réalisation du Plan d'action à l'échelle du système des Nations Unies pour l'égalité des sexes et l'avancement des femmes

Document EWPBAC42/3

2.3 Rapport annuel sur la conformité, la gestion des risques et l'éthique

Document EWPBAC42/4

2.4 Rapports du Corps commun d'inspection

Document EWPBAC42/5

3. Questions devant être examinées par la Soixante-Dix-Huitième Assemblée mondiale de la Santé

3.1 Rapport sur les résultats 2024 (budget programme 2024-2025 : appréciation de l'exécution) ; rapport financier et états financiers vérifiés pour l'année qui s'est achevée le 31 décembre 2024

Documents A78/17, A78/18 et A78/INF./3

3.2 Financement et exécution du budget programme 2024-2025

Documents A78/19, A78/20 et A78/INF./4

3.3 Projet de budget programme 2026-2027

Document A78/6

3.4 Financement durable : cycle d'investissement de l'OMS

Document A78/21

3.5 Barème des contributions 2026-2027

Document A78/22

3.6 État du recouvrement des contributions, et notamment celles des États Membres redevables d'arriérés de contributions dans une mesure qui justifierait l'application de l'article 7 de la Constitution

Document A78/23

3.7 Dispositions spéciales concernant le règlement des arriérés [s'il y a lieu]

3.8 Contributions des nouveaux Membres et Membres associés [s'il y a lieu]

3.9 Amendements au Règlement financier et aux Règles de gestion financière

Document A78/24

3.10 Rapport du Commissaire aux comptes

Document A78/25

3.11 Rapport du vérificateur intérieur des comptes

Document A78/26

3.12 Progrès accomplis dans la mise en œuvre des recommandations du Commissaire aux comptes et du vérificateur intérieur des comptes

Document A78/27

3.13 Processus à suivre pour traiter les éventuelles allégations à l'encontre d'un Directeur général ou d'une Directrice générale de l'OMS, et pour enquêter à leur sujet (décision WHA77(15) (2024))

Document A78/5

3.14 Ressources humaines : rapport annuel

Document A78/28

4. Questions soumises au Conseil exécutif pour examen et/ou sur lesquelles le Comité est invité à formuler des recommandations**4.1 Réforme de la gouvernance**

- Questions soulevées par le Groupe de travail des États Membres à fonctionnement souple sur le renforcement de la gouvernance budgétaire, programmatique et financière de l'OMS : résultats du questionnaire sur la préparation des projets de résolution et de décision (décision EB153(2) (2023))

Document EB157/6

- Propositions en vue d'améliorer l'efficacité des organes directeurs

Document EB157/7

4.2 Évaluation : rapport annuel

Documents EB157/4 et EB157/4 Add.1

4.3 Déclaration du représentant ou de la représentante des associations du personnel de l'OMS

Document EB157/INF./1

4.4 Amendements au Règlement financier et aux Règles de gestion financière

Document EB157/12

4.5 Amendements au Statut du personnel et au Règlement du personnel [s'il y a lieu]**4.6 Partenariats hébergés**

- Propositions relatives à l'hébergement de partenariats formels par l'OMS [s'il y a lieu]
- Rapport sur les partenariats hébergés

Document EB157/9

- Examen des partenariats hébergés

Document EB157/10

5. Adoption du rapport et clôture de la réunion